

Département du Nord

Commune de CAPELLE

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIÈCE N°6 - PLAN DE ZONAGE



N

035 m140 m350 m

Elaboration du PLU

Document arrêté le :

Document approuvé le :

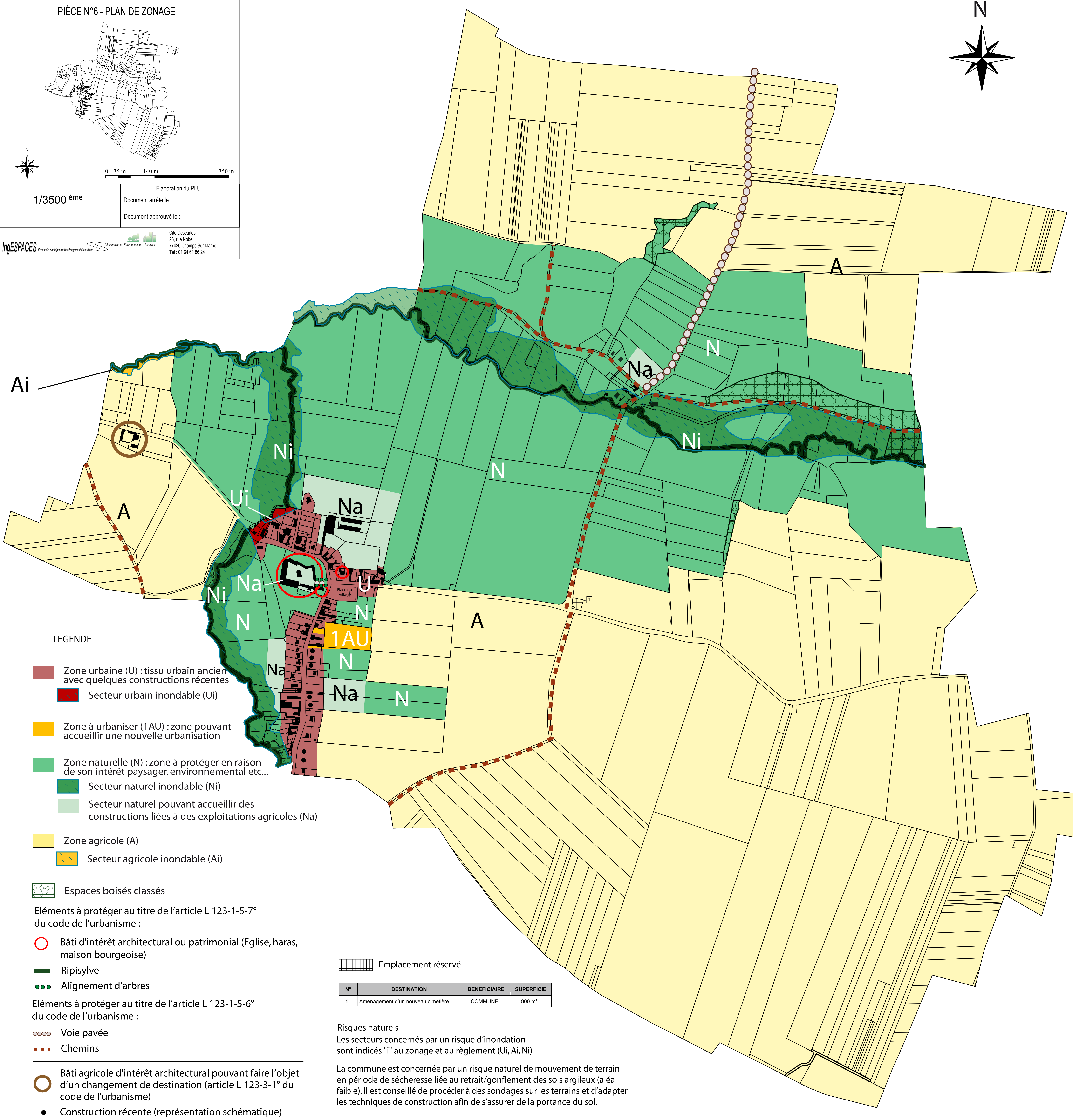
IngESPACES

Essentielle, participative, à l'urbanisme du territoire

Infrastructures - Environnement - Urbanisme

Cité Descartes
23, rue Nobel
77420 Champs Sur Marne
Tél : 01 64 61 86 24

1/3500ème



LEGENDE

- Zone urbaine (U) : tissu urbain ancien avec quelques constructions récentes
- Secteur urbain inondable (Ui)
- Zone à urbaniser (1AU) : zone pouvant accueillir une nouvelle urbanisation
- Zone naturelle (N) : zone à protéger en raison de son intérêt paysager, environnemental etc...
- Secteur naturel inondable (Ni)
- Secteur naturel pouvant accueillir des constructions liées à des exploitations agricoles (Na)
- Zone agricole (A)
- Secteur agricole inondable (Ai)
- Espaces boisés classés

Eléments à protéger au titre de l'article L 123-1-5-7° du code de l'urbanisme :

- Bâti d'intérêt architectural ou patrimonial (Eglise, haras, maison bourgeoise)
- Ripisylve
- Alignement d'arbres

Eléments à protéger au titre de l'article L 123-1-5-6° du code de l'urbanisme :

- Voie pavée
- Chemins
- Bâti agricole d'intérêt architectural pouvant faire l'objet d'un changement de destination (article L 123-3-1° du code de l'urbanisme)
- Construction récente (représentation schématique)

Emplacement réservé

N°	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Aménagement d'un nouveau cimetière	COMMUNE	900 m²

Risques naturels
Les secteurs concernés par un risque d'inondation sont indicés "i" au zonage et au règlement (Ui, Ai, Ni)

La commune est concernée par un risque naturel de mouvement de terrain en période de sécheresse liée au retrait/gonflement des sols argileux (aléa faible). Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de construction afin de s'assurer de la portance du sol.